



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 15 Novembre 2019 à 20 heures 30 minutes

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TERRAINS
- MENUS PRODUITS
- EAU/ASSAINISSEMENT
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. LÉONARD Étienne, donne pouvoir à Mme DELCROIX Janine
- M. SIMONIN Stanislas, non excusé.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 Octobre 2019 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 15/11/2019, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 70.692,41 €.

M. le Maire informe le Conseil que les factures reçues non mandatées s'élèvent à 5.839,81 €, soit un solde positif réel de 64.852,60 € sur le compte.

2- Indemnités de conseil :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame WOLSKI Peggy, Receveur, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

L'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Elle s'élève pour l'année 2019 à 284,25€ net.

M. le Maire rappelle l'information donnée précédemment sur l'évolution de ce service qui, de 23 Perceptions en Meurthe-et-Moselle passera à seulement 3 officines sur l'ensemble territorial du département. Le service de conseil rendu au quotidien risque d'en être fortement altéré.

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce qu'elle refuse optant pour un vote à main levée.

Vote pour verser une indemnité :

Pour : 10

Abstention : 1

Vote pour verser une indemnité de 100 % :

Pour : 10

Abstention : 1

TERRAINS :

1- Terrains Mme DELUMEAU Danièle :

Mme DELUMEAU Danièle propose à la Commune l'acquisition des parcelles suivantes :

- A 1212 (superficie de 15 a 55 ca),
- A 1272 (superficie de 2 a 12 ca),
- A 1276 (superficie de 4 a 70 ca),
- A 1326 (superficie de 83 a 25 ca).

Pour un total de 1 ha 05 a 02 ca.

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce qu'elle refuse optant pour un vote à main levée.

Conformément à la préconisation de la SAFER, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat à 800 € l'hectare de ces friches.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer tous les actes utiles à cet achat.

2- Numérotation d'habitations :

M. ANTOINE Alexis, pour les besoins d'un futur dépôt de permis de construire, a demandé à obtenir une numérotation de l'adresse postale des parcelles ZB 170 et ZB 171.

La numérotation existante de la rue de Tirva ne pouvant permettre une suite numérique convenable, le Maire propose d'utiliser celle de la rue de la Chaussée en prolongement du dernier n°62. La parcelle ZB170 se voit attribuer le numéro 64, la parcelle ZB171 le numéro 66.

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce qu'elle refuse optant pour un vote à main levée.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce dossier.

MENUS PRODUITS FORESTIERS :

Le Maire demande à l'Assemblée s'il est envisageable de modifier les tarifs des menus produits forestiers pour l'année 2020 (actuellement de 5,75 € H.T depuis 2017).

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce qu'elle refuse optant pour un vote à main levée.

Vote :

Pour modifier et augmenter le prix en 2020 :

Pour : 10

Contre : 0

Le Conseil s'interroge sur les tarifs appliqués sur les villages voisins. M. YUNG Christian précise que ceux-ci sont aux alentours de 10 à 15 € du stère.

M. le Maire rappelle aux conseillers que le fait de mettre en place des menus produits permet à la Commune l'entretien à coût raisonnable des secteurs exploités de la forêt.

Après discussion sur la valeur à adopter, l'Assemblée décide que le tarif des menus produits est porté à 6,00 € H.T. du stère dès le 1er Janvier 2020.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

1- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2020, les taxes de l'Agence de l'eau sont inchangées soit :

- 0,35 € par m3 pour la taxe pollution

- 0,233 par m3 pour la taxe modernisation des réseaux.

2- Prix de l'eau :

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce qu'elle refuse optant pour un vote à main levée.

Après vote (10 pour augmenter), le prix de l'eau et de l'assainissement est défini pour l'année 2020 comme suit :

• eau potable consommée :

jusqu'à 1.000 m3 : 1,90 € le m3 (2017 : 1,85 €)

au-delà de 1.000 m3 : 0,34 € le m3 (2017 : 0,335 €)

• assainissement :

jusqu'à 1.000 m3 : 0,45 € le m3 (2017 : 0,35 €)

au-delà de 1.000 m3 : 0,045 € le m3 (2017 : 0,040 €)

Cette décision est votée à l'unanimité.

3- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable :

Considérant les articles art 5211-1 et suivants, art 5211-4-1, art 5211-5 ; art 5214-1 et suivants, art 5211-17 du CGCT,

Considérant la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2019 et la notification du Président de la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois sur les modifications statutaires,

M. le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret, ce que l'Assemblée refuse pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve les compléments apportés sur la définition de la compétence facultative "**sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**"
- Approuve l'inscription dans les statuts de la communauté de communes de cette compétence telle que présentées lors du Conseil Communautaire du 16 octobre 2019, à savoir: "**sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**" définie comme "**création, réalisation et entretien des canalisations exempts de branchement alimentant des particuliers et ne desservant aucun ouvrage de lutte contre l'incendie, qui permettent le transfert et la vente d'eau potable vers au moins un distributeur d'eau potable distinct de lui**". Cette compétence concerne tout le territoire de la communauté de communes exceptées les communes de Allain, Bagneux, Blénod les Toul, Bulligny, Colombey les Belles, Crépey, Crézilles, Mont Le Vignoble, Moutrot, Ochey.
- Accepte les modifications statutaires et les nouveaux statuts
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier

ÉCOLES :

1- Conseils d'école :

Le Maire présente au Conseil Municipal les dates des futurs conseils d'école à Rigny-la-Salle :

- Jeudi 7 Novembre
- Mardi 17 Mars (devrait changer en vue des élections)
- Mardi 23 Juin

Mme DELCROIX a participé à la réunion du 7 Novembre et fait un court compte-rendu au Conseil :

145 enfants pour l'année scolaire 2019/2020 ; 138 enfants prévus pour l'année suivante 2020/2021.

- L'école est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans depuis cette rentrée 2019. Des aménagements sont possibles au cas par cas sur dérogation.
- Les enfants d'Uruffe se sont bien intégrés.
- Certains parents trouvent que les enfants attendent trop longtemps avant de prendre le bus du retour (fin des cours à 16h10 et arrivée à 17h00).
M. FAYS Didier explique que la demande des parents d'élèves était de réduire l'amplitude de présence des enfants à l'école. Une demande a été faite auprès de Rigny pour que la tournée du bus soit faite de sorte à ce qu'une des deux rotations soit inversée, ce qui diminuerait le temps de présence scolaire pour les enfants d'Uruffe sans pénaliser les autres enfants de la tournée de transport.
- La coopérative scolaire a un solde positif de 797 €.
- Un projet « école et cinéma » va voir le jour. Spectacle par troupe les 3 chardons.
- Une visite à l'Andra à Bure sur le thème du système solaire va être proposée aux enfants.
- Des cours de « Capoeira », Art martial/danse afro-brésilien sont dispensés aux élèves, qui ont l'air ravis.

2- Transport vers Rigny-la-Salle :

M. le Maire informe l'Assemblée de la récrimination émanant des parents d'élèves concernant le stationnement du bus lors du ramassage scolaire, la conductrice s'obligeant à stationner son véhicule à 20 cm de la bordure du ruisseau, ce qui rend dangereuse la circulation des enfants entre le bus et le ruisseau.

Les entrevues avec la conductrice par les parents se sont soldées par une fin de non-recevoir impérative et plutôt agressive. Le Maire a donc lancé une démarche auprès de la Communauté de Communes du Val des Couleurs et de la Grande Région, qui gèrent les transports scolaires afin de régler au mieux ce problème de conduite et d'interprétation du code de la route. Le Maire précise à l'Assemblée sa proposition d'arrêté municipal pour faciliter le stationnement du véhicule et rendre conviviale et sûre cette prise en charge des enfants scolarisés.

Mme RIBON déplore que les parents d'élèves n'aient pas contacté directement le supérieur hiérarchique de la conductrice pour régler ce problème.

Le Maire répond que le grief portant sur l'interprétation par la conductrice du code de la route, la Mairie aurait de toute façon été concernée et sollicitée dans ce domaine de circulation.

SUBVENTIONS :

- Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 55 € pour l'année 2019.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Faire-part de remerciements accompagné de photos de M. AUBRY Romain et Mme FAYS Cassandre pour la cérémonie lors de leur PACS le samedi 31 Août 2019.
- Faire-part de la famille ZIMMERMANN-VIGLIANI Anthony pour la naissance de leur fille Charline le 9 Septembre 2019. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents et le grand frère.
- Remerciements de la famille SIMONIN pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme ZINS née FRÉDÉRIC Marie-Thérèse.
- Le Conseil est informé de l'invitation pour l'exposition des enfants de l'École des Possibles le mercredi 18 Décembre 2019 de 15h00 à 17h00, sur le thème « Goûter des arts singuliers ».
- Devis de La Fabrique concernant l'abattage et l'élagage des arbres du cimetière pour un montant de 1.050 € TTC. D'autres devis sont en cours.
- Courrier de l'opérateur Free signalant le démarrage des travaux d'implantation de l'antenne-relais courant Novembre. Fin ultime des travaux fin du deuxième trimestre 2020.
- Invitation à la rencontre sur le thème « Acheter socialement responsable » qui se tiendra le 19 Novembre 2019 à 9h00 à l'Hôtel du Département.
- Sur question de Mme DELCROIX Janine, une visite de l'Andra à Bure par l'Assemblée peut être programmée durant les mois à venir. Les personnes intéressées doivent le signaler à Mme DELCROIX.
- M. GILLARD Patrick souhaiterait organiser une nouvelle visite au mémorial de Verdun.
- Conformément à la note portée sur la convocation du Conseil Municipal, un repas de l'Assemblée peut être prévu le Vendredi 06 Décembre 2019. Reste à définir le lieu, la participation et l'inscription.
- M. BRAND Aimé s'interroge sur la date choisie pour le départ en retraite de M. LAMOTTE Bernard.
M. FAYS José précise que la retraite de M. FAYS Janick étant proche, ces deux départs seront fêtés en même temps.

- M. BRAND s'interroge si des candidatures sont parvenues en Mairie suite aux discussions lors du dernier conseil sur le sujet du remplacement de M. FAYS Janick.

M. le Maire précise que l'absence d'employé communal polyvalent se ressent au quotidien notamment en ce qui concerne les travaux inopinés.

M. ANTOINE Alexis demande si les conseillers peuvent aider.

M. Le Maire précise que cela est tout à fait possible et profitable, cependant le caractère impromptu des travaux à effectuer requiert souvent une intervention assez immédiate qui souvent ne cadre pas avec l'occupation professionnelle de chacun. La proposition est actée pour chaque fois qu'il sera possible de profiter de cette volonté bénévole.

- Mme RIBON Jessica demande si des informations sont parvenues suite au repas des anciens ayant eu lieu dimanche dernier. Mme DELCROIX précise que les retours ont été positifs. De courageux bras ont prêté main forte pour la vaisselle le lendemain. L'Assemblée les en remercie chaleureusement.

- M. FAYS Didier demande si un contrôle des jeux est effectué. M. le Maire précise que les pièces cassées doivent être changées avant l'intervention de vérification, mais encore une fois, l'absence d'employé communal pose des soucis.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 18 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON J.

M. ANTOINE A.

M. FAYS D.

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.